

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 17 / 2021 SERVICE ASSAINISSEMENT

DECISION DU PRESIDENT
DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL AU TITRE DE L'ANNEE 2021
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°3 du 16 Juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président pour solliciter toute aide ou subvention auprès de l'Etat ou d'autres collectivités ou organismes, auxquelles la Communauté de Communes Estuaire et Sillon pourrait prétendre.

Vu l'avis favorable de la commission assainissement sur les travaux à engager,

Vu les crédits inscrits au BP 2021,

DECIDE

DE SOLLICITER L'attribution de subventions dans le cadre de la DSIL pour la réalisation des travaux d'assainissement suivants :

Projet de travaux	Objectifs	Montants estimés	Subvention demandée auprès des services de l'Etat dans le cadre du DSIL ou de la DETR	Taux de subvention	Auto-financement
Savenay, tranche 1 : Mise en séparatif de certaines portions du réseau de la Commune de Savenay en vue de supprimer un déversoir d'orage rue des Vendéens	Mettre en séparatif et réhabiliter l'antenne allant de la zone Porte Estuaire à la station d'épuration, afin de favoriser les évacuations dans une zone à fortes pression immobilière	364 800.00 € HT	182 400.00 €	50%	105 182.00 €

Prinquiau Protéger les usagers et le milieu naturel en réhabilitant le réseau d'assainissement	Eviter les remontées d'eau usées chez les usagers et les surverses au milieu naturel lors de forts épisodes pluvieux	286 088.00 € HT	228 870.00 €	80 %	57 217.00 €
Cordemais Réhabilitation de la lagune de la Portrais	Réhabiliter le système d'épuration du collège actuellement inopérant par un dispositif rustique ayant une vocation pédagogique	142 074.00 € HT	113 659.00 €	80 %	28 414.00 €
Cordemais tranche 1 : Réhabilitation du réseau en vue de limiter les surverses sur le secteur de la Croix Morzel à Cordemais	Limiter les surverses au milieu naturel et protéger l'étier de Cordemais	87 486.00 € HT	69 988.00 €	80 %	17 498.00 €
Total		880 447.00 € HT	594 917.00 €		

Fait à Savenay, le 8 avril 2021

Le Président,
Rémy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU